

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 20 JANVIER 2026

N° D2026_010

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, MM. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Date de l'affichage : 13 janvier 2026

OBJET : - DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2026 – PARKING RELAIS

M. le Maire rappelle que par délibération n° D2021_031 du 11 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'aménager sur une partie de la parcelle AN 3, située au 63 Chemin du Carre, un parking relais.

Le projet consiste en la création d'un espace paysager avec un parking relais de 80 places, au carrefour de l'Avenue de la Grande Seiglière (RD 6) et de l'Avenue des Helvètes (RD 88A)

L'emplacement est idéalement situé à proximité d'axes routiers très fréquentés, et à quelques centaines de mètres des arrêts de bus du Saônibus, à destination de la gare de Anse, ou de Trévoux.

L'objectif est de développer le covoiturage sur cet axe, et installer des bornes de recharge électrique pour les déplacements doux (vélos et voitures électriques)

Le projet est estimé à un montant global de 125 000 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain, au titre des amendes de police.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		87 500.00 €	70 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		87 500.00 €	70 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil départemental	Amendes de police	37 500.00 €	30 %
Fonds de concours			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		37 500.00 €	30 %
Total HT		125 000.00 €	100.00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'aménagement d'un parking relais sur la parcelle AN 3, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE les aides financières auprès du Département de l'Ain ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance,
Brigitte FROMONT

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 26/01/2026